

**AVIS PUBLIC COLLECTIF
DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2025-2026-2027**

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ par les directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères) soussignés :

Que les rôles triennaux D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DE FRAMPTON, SAINTS-ANGES, VALLÉE-JONCTION, SAINT-ELZÉAR ET SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON POUR LES EXERCICES 2025-2026-2027 sont maintenant déposés au bureau des soussignés et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux adresses suivantes :

MUNICIPALITÉS	ADRESSES
FRAMPTON	107, RUE SAINTE-ANNE
SAINTS-ANGES	494, AVENUE PRINCIPALE
VALLÉE-JONCTION	259, RUE JEAN-MARIE ROUSSEAU
SAINT-ELZÉAR	597, RUE DES ÉRABLES
SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON	1200, RUE DU PONT

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
200-280, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

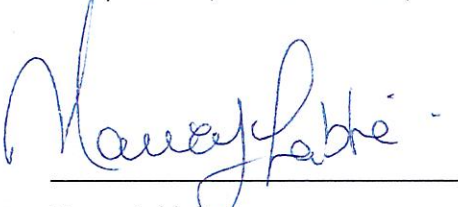
Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière **DOIT** avant, la plus tardive des échéances, soit le 1^{er} mai ou 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles évalués à 3 millions \$ ou plus, pour lesquelles ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle) et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/evaluation-fonciere/faire-une-demande-de-revision/>.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Sainte-Marie, le 2 octobre 2024.

Les directeurs(trices) généraux(ales) et greffiers(ères)-trésoriers(ères)

Cindy Paradis, Caroline Bisson, Isabelle Perron, Mathieu Genest, Éric Boisvert



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière



En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 jour de octobre 2024.

Je soussigné(e), Eric Bysur, de la municipalité de Saint-Lambert, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les modalités de publication de la municipalité, le 10 jour de octobre 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE